

APPEL A PROJETS 2019 – AIDES SPECIFIQUES A L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET L'ACHAT DE VEHICULES

Orientation :

- Soutenir les actions visant à améliorer la qualité de services des structures, dispositifs ou actions relevant des champs d'intervention de la Caf.

Les aides à l'investissement

■ Aides pour l'informatisation des structures

- **Equipelement informatique destiné à améliorer la gestion administrative et/ou les activités éducatives** (matériel et logiciel).

Une aide peut être accordée pour l'équipement en matériel ou logiciel informatiques des structures soutenues par la Caf afin d'améliorer la gestion administrative et/ou les activités éducatives.

Conditions :

- Seuls les services percevant une prestation de service peuvent bénéficier d'une aide.
- L'aide peut être accordée uniquement pour une première acquisition d'équipement informatique.

■ Aide pour l'achat de véhicule

Une aide peut être accordée exclusivement aux associations gestionnaires d'équipements bénéficiant de la prestation de service ayant un projet itinérant sur un territoire ou confrontés à des difficultés de transport des enfants et du matériel sur leurs sites d'accueil, difficultés liées aux caractéristiques territoriales de leur lieu d'implantation (territoires ruraux - zones de revitalisation rurale - péri urbains et/ ou « politique de la ville »).